



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2011-02-13

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} février 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, (pouvoir de M. Alain Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHENE), Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. François LAMBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT) et M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Alain-Louis MIE, pouvoir à M. Christian, Mme Frédérique KIBLER, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles PANCHER, M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY, M. Alain-Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE, pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE, pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS, pouvoir à M. Hervé FLEURY, M. Jean GUILBERT, pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

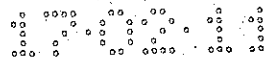
Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 janvier 2011

Date d'affichage de la convocation : 27 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 57



N° de l'ordre du jour :

2011.02.13 : Attribution de compensation provisoire versée aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-41 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne signé le 17 décembre 2010 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2009 portant création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) ;

L'adhésion des trois communes à Versailles Grand Parc se traduit par le transfert des recettes prévues par la loi.

Afin de compenser la perte des ressources qui en résulte, le législateur a mis en place le mécanisme de l'attribution de compensation dont le montant, basé sur le produit de taxe professionnelle auparavant perçu par la commune, est corrigé du montant des charges transférées à Versailles Grand Parc dans le cadre du transfert de ses compétences.

A la suite de l'arrêté interpréfectoral du 17 décembre 2010, Versailles Grand Parc a étendu son périmètre aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin.

Dans le cadre de ce processus d'intégration et conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, Versailles Grand Parc doit réunir la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

La CLETC aura pour mission de définir, pour chacune des compétences transférées, une méthodologie commune d'évaluation des charges afin de déterminer le montant définitif de l'attribution de compensation à verser aux trois communes minorée du montant des charges transférées.

La présente délibération a pour objet d'approuver le versement des attributions de compensation provisoires, calculées sur la base d'une première estimation des charges transférées.

	Compensation relais		Dotation de compensation Etat part salaires 2010	Allocation compensatrice Etat part recettes	Charges transférées (coût net)			Attribution de compensation (= 1+2+3+4 - 5 - 6 - 7)
	Commune	Syndicat			Ordures ménagères	Transports	Musique	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Bailly	1 501 780		132 123	9 422	-	68 000	30 721	1 544 604
Noisy-le-Roi	374 625	90 747	182 535	19 525	-	144 250	54 135	469 047
Renne-moulin	6 040			1 264			-	7 304

Il est proposé d'arrondir les montants d'attribution de compensation provisoire de la manière suivante :

- Bailly : 1 540 000 €

- Noisy-le-Roi : 465 000 €
- Rennemoulin : 7 000 €

Les montants définitifs de l'attribution de compensation versée pour chaque commune seront fixés au troisième trimestre 2011 au vu du rapport de la CLETC qui statuera une fois que la communauté d'agglomération des communes entrantes seront adoptés.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

1) décide le versement des attributions de compensation provisoires suivantes aux trois communes entrantes :

- o Bailly : 1 540 000 €
- o Noisy-le-Roi : 465 000 €
- o Rennemoulin : 7 000 €

2) dit que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au Budget 2011 de Versailles Grand Parc sur le compte 739111

Monsieur le président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 57

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

